



COMMUNIQUE

RESULTATS HORS ILE DE FRANCE

Nous vous rappelons les directives énoncées par le Comité Directeur régional dont le texte figure ci-dessous.

Nous vous engageons à respecter celles-ci de façon régulière afin de ne pas vous exposer aux conséquences d'un éventuel manquement.

Cette disposition concerne uniquement l'ensemble des licenciés dont la catégorie de valeur est susceptible d'évoluer en cours de saison du fait des résultats acquis :

**2ème catégorie,
3ème catégorie,
Pass cyclisme et Pass Open.**

Ainsi que les **Juniors** disposant de la sous-catégorie leur permettant d'évoluer dans les épreuves accessibles aux licenciés de la série départementale. (**Junior D1 ou Junior D2**)

Décisions du Comité Directeur du 17/09/2009

Les résultats obtenus dans les cinq premiers sur les épreuves disputées hors comité d'Ile de France, pour l'ensemble des licenciés des catégories citées ci-dessus, doivent être transmis par les coureurs eux-mêmes dans la semaine suivant le résultat.

Le non-respect de cette obligation entraînera la perte des prix correspondants et une pénalité de 15 € par omission.

La communication est à effectuer au Comité Régional par courriel à l'adresse :

resultats@cif-ffc.org

Alain BRISEUX
Président de la Commission des Homologations
Comité d'Ile de France de cyclisme FFC
Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines
1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX